

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 152-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.390

Déposée le: 13.06.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (Sancar, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Schindler, Bern)
Cosignataires: 33

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 159/2018 du 14 février 2018
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



100 ans de la grève générale de 1918: valeur de reconnaissance

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de déclarer le 1^{er} mai jour férié cantonal et de l'introduire en tant que tel ;
2. d'informer la population de la grève générale de 1918 et des revendications formulées par les grévistes au travers de manifestations.

Développement :

La période qui a suivi la Première Guerre mondiale a été marquée par des difficultés économiques, sociales et politiques dont la Suisse n'a pas été épargnée, loin de là. L'économie helvétique avait certes profité de la Grande Guerre mais la situation des travailleurs était précaire. Les denrées alimentaires étaient rares et soumises à une forte inflation, tout comme les loyers. Pour les travailleurs, le renchérissement du coût de la vie a été compensé de manière tardive et incomplète. La durée de la journée de travail était trop longue, la révision de la loi sur les fabriques adoptée en 1914 avait fixé la semaine de travail à 59 heures.

Le *système majoritaire* en vigueur avait pour conséquence que les grands partis étaient surreprésentés au *Conseil national*, ce qui ajoutait au mécontentement général.

A cette époque, les femmes ne disposaient encore ni du droit de vote ni du droit d'éligibilité. Aucune des assurances sociales comme l'AVS, l'AI, l'AC, etc. n'avait encore vu le jour.

Près de 20 pour cent de la population dépendait de l'aide sociale d'urgence. Enfin, une épidémie de grippe éclata et se répandit rapidement dans tout le pays, aggravant encore la situation de la population. Cette pandémie coûtera la vie à 22 000 personnes.

En 1918, des centaines de milliers d'hommes et de femmes sont descendus dans la rue dans tout le pays pour réclamer une amélioration de la condition des travailleurs et de l'approvisionnement alimentaire, une réduction de la semaine de travail à 48 heures et l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. Les manifestants ont aussi appelé à la tenue de nouvelles élections du Conseil national selon le *système proportionnel*. Lors de la grève générale de 1918, plusieurs grévistes ont perdu la vie. La personnalité la plus marquante de la grève générale en Suisse a été Robert Grimm, de l'aile gauche du Parti socialiste. Il était membre du Conseil communal de Berne de 1909 à 1918, membre du Grand Conseil bernois de 1910 à 1938, représentant du canton de Zurich de 1911 à 1919 et du canton de Berne de 1920 à 1955 au Conseil national, où plus de 100 interventions parlementaires portent sa signature. Il a été directeur des Services industriels au sein du Conseil communal de Berne de 1918 à 1938 et premier élu socialiste au gouvernement cantonal bernois, de 1938 à 1946 (directeur des Travaux publics et des chemins de fer).¹

La grève générale n'a pas permis aux grévistes d'obtenir gain de cause sur leurs revendications ni les améliorations souhaitées mais elle a posé d'importants jalons pour les changements à venir – maintes revendications ont été entendues par la suite, le droit de vote et d'éligibilité des femmes ne devenant malheureusement réalité que bien plus tard, en 1971.

2018 marquera les 100 ans de la grève générale de 1918. Les acquis sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui, nous les devons aux travailleurs qui, à l'époque, ont manifesté dans les conditions les plus difficiles pour obtenir des améliorations du quotidien que nous considérons aujourd'hui comme autant d'évidences. A l'époque, ils se sont engagés au péril de leur vie, ils ont été poursuivis en justice et condamnés.

Il est grand temps d'honorer de manière appropriée ces victoires âprement gagnées.

¹ <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4516.php>

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'y a aucun lien direct entre les deux demandes formulées dans la motion. La date du 1^{er} mai n'a en effet pas été marquée par des événements particuliers lors de la grève générale de 1918.

Point 1

Pour ce qui est de déclarer le 1^{er} mai jour férié cantonal, le Conseil-exécutif renvoie à sa réponse (ACE 863/2016) à la pétition déposée en ce sens par le Parti du travail du canton de Berne le 28 septembre 2015. Dans cette réponse, le Conseil-exécutif indique qu'il reconnaît les acquis dus au mouvement des travailleurs, qu'il est conscient du travail fourni par la population et qu'il sait apprécier ce dernier à sa juste valeur ; il indique cependant que le Grand Conseil a déjà déterminé les jours fériés en vigueur dans le canton de Berne en adoptant la loi du 1^{er} décembre 1996 sur le repos pendant les jours fériés officiels (RSB 555.1).

La mise en œuvre de la requête formulée dans la motion (« déclarer le 1^{er} mai jour férié cantonal ») passerait obligatoirement par une modification de la loi susmentionnée. Le Conseil-exécutif s'oppose à une telle modification, car il estime qu'elle n'irait pas dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Le mouvement des travailleurs incarne les intérêts politiques et économiques d'un groupe précis à une époque donnée. De l'avis du Conseil-exécutif, les acquis permis par ce groupe ne devraient pas être davantage mis en valeur que les combats menés par d'autres mouvements politiques et les héritages laissés par ces derniers. De plus, il n'existe pas de lien fort et direct entre le mouvement des travailleurs et le canton de Berne. Par ailleurs, l'introduction d'un jour férié supplémentaire, rémunéré, engendrerait des coûts considérables pour l'économie.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif s'oppose à la demande formulée au point 1.

Point 2

Le Conseil-exécutif est convaincu que la culture de la mémoire exerce une fonction d'identification sur la société et renforce son sentiment d'union. C'est pourquoi le devoir de mémoire est une tâche publique. La commémoration d'événements historiques est particulièrement utile lorsqu'elle ne sert pas uniquement à porter un regard sur le passé, mais qu'elle donne aussi la possibilité de mettre des faits passés en perspective avec le présent : il en résulte une vision permettant de mieux réfléchir aux actions à entreprendre à l'avenir. En d'autres termes, les événements commémoratifs permettent de confronter le passé et le présent et de renforcer la conscience populaire de l'histoire. Dans ce contexte, il n'est pas possible ni souhaitable que l'Etat joue un rôle moteur dans les commémorations, surtout dans un canton comme Berne à l'histoire si longue et marquée par d'importants jalons. C'est plutôt à des entités privées ou à des communes qu'il incombe de prendre l'initiative de les organiser. Ce sont elles, en effet, qui sont les mieux à même d'organiser des événements autour de personnes ou de faits précis. Cela n'empêche pas le canton d'apporter son soutien à certains projets.

En ce qui concerne les manifestations destinées à commémorer la grève générale de 1918, on peut mentionner les activités suivantes : l'association Centenaire de la grève générale 2018, basée à Soleure, a prévu de réaliser un projet théâtral plurilingue à l'échelle nationale. Ce projet, qui aura lieu à Olten pendant l'été 2018, sera complété par d'autres projets ou interventions scé-

niques de plus petite taille en provenance de tout le pays. L'Office de la culture (OC) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne y a pris part à un stade précoce et s'est aussi engagé à l'échelle nationale pour sa réalisation, grâce à une intervention au sein de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC). Le projet a été présenté à la CDAC en novembre 2015 et a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Section Encouragement des activités culturelles de l'OC. Trois groupes théâtraux bernois ont prévu d'y apporter une contribution scénique. Par ailleurs, l'auteur et poète bernois Raphael Urweider fait partie de la direction artistique. L'OC statuera sur la demande de subvention dès que les communes de Berne, de Bienne et de Signau, dont sont issus les groupes théâtraux pour les interventions scéniques, se seront prononcées sur le soutien qu'elles leur accordent.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif n'est pas disposé à organiser directement des manifestations visant à commémorer la grève générale de 1918, et il s'oppose également à la demande formulée au point 2.

Destinataire

- Grand Conseil